

Image not found or type unknown



Rupture de contrat conventionnelle

Par **ferriol gilda**, le **02/09/2012 à 23:23**

Bonjour, rnje voudrais faire une rupture de contrat conventionnelle suite a une depresion reactionnelle causer pour arsailement a mon boulot part un collegue de boulot dit moi comment faire

Par **Lag0**, le **03/09/2012 à 08:00**

Bonjour, rnLa rupture conventionnelle est une procédure amiable, elle suppose donc l'accord entre le salarié et l'employeur. Donc la première chose, c'est d'en parler avec l'employeur. Si celui-ci accepte, il se chargera ensuite de la procédure.

Par **pat76**, le **05/09/2012 à 15:43**

BonjourrrnrnVous avez informé votre employeur par lettre recommandée avec avis de réception du harcèlement donc vous êtes victime, de la part de votre collègue?rrnrnVous pouvez prouver le harcèlement?